

PAR COURRIEL

Nicolet, le 23 juin 2015

Objet : Demande d'accès concernant
le 1320 et 1322, boulevard Jean-de-Brébeuf à Drummondville

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé par)

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

Nicolet, le 25 mai 2015

Les Consultants Avi-Porc
1320, boulevard Jean-De Brébeuf
Drummondville (Québec) J2B 4T6

N/Réf. : 7110-17-01-49058.08
401252649

**Objet : Déversement de diesel survenu en février 2015 au
1322, boulevard Jean-De-Brébeuf à Drummondville et qui a contaminé
un terrain voisin situé sur le lot 3 083 200, cadastre du Québec**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite d'un déversement d'environ 40 litres d'huile diesel survenu au début du mois de février, sur la propriété voisine, située au 1322, boulevard Jean-De-Brébeuf à Drummondville, il apparaît que la présence de contamination aurait atteint votre terrain.

Lors d'une inspection, réalisée par un inspecteur le 21 avril 2015, nous avons constaté la présence de contamination par ce qui semble des hydrocarbures dans un puits de drainage situé sur votre propriété. Comme vous le savez, un échantillon a été prélevé. Nous vous transmettons les résultats obtenus de l'échantillon prélevé sur les sédiments présents dans le puisard d'accès et qui seraient contaminés par la présence de 13 000 mg/kg d'hydrocarbures pétroliers (C₁₀ à C₅₀). L'identification de produits pétroliers est de la famille des diesels/huiles à chauffage altérés et de la famille des hydrocarbures lourds de type huile lubrifiante.

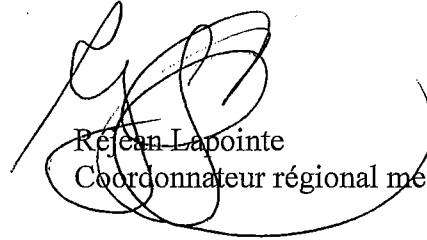
L'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses demande que soit récupérée la matière dangereuse (diesel) et que soit enlevée toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Des démarches sont entreprises à l'endroit du responsable de la présence accidentelle d'un contaminant dans l'environnement afin de corriger la situation.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec le soussigné, au numéro de téléphone 819 293-4122, poste 251.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

RL/jp



Réjean Lapointe
Coordonnateur régional mesures d'urgence

p. j. Certificat d'analyse

Nicolet, le 25 mai 2015

53-54

N/Réf. : 7110-17-01-49058.08
401252643

**Objet : Déversement de diesel survenu en février 2015 au
1322, boulevard Jean-de-Brébeuf à Drummondville et qui a contaminé
un terrain voisin situé sur le lot 3 083 200, cadastre du Québec**

53-54

À la suite d'un déversement d'environ 40 litres d'huile diesel survenu au début du mois de février, sur votre propriété, située au 1322, boulevard Jean-de-Brébeuf à Drummondville, une inspection a été réalisée par un inspecteur le 21 avril 2015 et il a été constaté la présence de contamination de ce qui semble être des hydrocarbures, dans un puits de drainage situé à la limite de votre propriété. Comme vous le savez, un échantillon a été prélevé. Nous vous transmettons les résultats obtenus de l'échantillon prélevé sur les sédiments présents dans le puisard d'accès et qui seraient contaminés par la présence de 13 000 mg/kg d'hydrocarbures pétroliers (C10 à C50). L'identification de produits pétroliers est de la famille des diesels/huiles à chauffage altérés et de la famille des hydrocarbures lourds de type huile lubrifiante.

Après vérification, ce système de drainage est localisé sur la propriété des Consultants Avi-Porc. Par ailleurs, une entente vous lierait à la gestion et l'entretien de ce système de drainage.


L'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses demande que soit récupérée la matière dangereuse (diesel) et que soit enlevée toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Des démarches sont entreprises à l'endroit du responsable de la présence accidentelle d'un contaminant dans l'environnement.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec le soussigné, au numéro de téléphone 819 293-4122, poste 251.

Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

RL/jp



Réjean Lapointe
Coordonnateur régional mesures d'urgence

p. j. Certificat d'analyse